



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



PNUE

Distribution
LIMITÉE

UNEP(DEC)/CAR IG.20/7
25 septembre 2001

Français
Original: ANGLAIS

Première réunion des Parties contractantes
(COP) au Protocole relatif aux zones et à
la vie sauvage spécialement protégées
(SPAW) dans la Région des Caraïbes

La Havane, Cuba, 24 au 25 septembre 2001

RAPPORT DE LA RÉUNION

TABLE DES MATIERES

Introduction.....	1
Point 1: Ouverture de la réunion.....	1
Point 2: Élection des Officiers.....	2
Point 3: Organisation de la réunion.....	3
Point 4: Adoption de l'ordre de jour.....	3
Point 5: Examen du travail de l'ISTAC depuis son début (ses principaux résultats et ses lacunes).....	3
Point 6: Structure et portée du Comité de Conseil Scientifique et Technique (STAC) pour le Protocole SPAW.....	5
Point 7: Examen de la portée du Protocole SPAW et la relation qu'il maintient avec la Convention relatif à la Diversité Biologique et avec le Organisme Subsidaire du Conseil Scientifique, Technique et Technologique (SBSTTA).....	7
Point 8: Identification des priorités principales à exécuter par les Parties et par l'Organisation depuis l'entrée en vigueur du Protocole, y compris les priorités du STAC.....	8
Point 9: Révision le projet de Plan de Travail et le Budget du Programme Régional SPAW pour la période 2002-2003.....	10
Point 10: Questions diverses.....	12
Point 11: Adoption du rapport de la réunion.....	14
Point 12: Clôture de la réunion.....	14
Annexe I: Ordre du jour	
Annexe II: Décisions de la réunion	
Annexe III: Liste des documents	
Annexe IV: Liste des participants	

INTRODUCTION

1. La Conférence des Plénipotentiaires sur les Zones et la vie sauvage Spécialement Protégées (SPAW) dans la Région des Caraïbes – qui s’est tenue à Kingston du 15 au 18 janvier 1990 - a adopté le Protocole SPAW de la Convention de Carthagène. Ce Protocole est entré en vigueur le 18 juin 2000. L’Article 23 du Protocole SPAW traite de l’organisation des réunions et de leur fonctionnement. Conformément à cet article et aux Décisions N° 14 et 17 de la Neuvième Réunion Intergouvernementale concernant le Plan d’Action du Programme pour l’Environnement des Caraïbes (PEC), et de la Sixième Réunion des Parties Contractantes à la Convention de Carthagène (Kingston, 14-18 février 2000), le Programme pour l’Environnement des Caraïbes du PNUE convoque une Réunion qui aura lieu à La Havane, Cuba du 24 au 25 septembre 2001.
2. Les objectifs de la Réunion étaient les suivants:
 - a) d’examiner le travail de l’ISTAC depuis son début (ses principaux résultats et ses lacunes);
 - b) de définir la structure et la portée du Comité Consultatif, Scientifique et Technique (STAC);
 - c) d’examiner la portée du Protocole SPAW et sa relation avec la Convention sur la Biodiversité (CBD) et l’Organisme Subsidaire du Conseil Scientifique, Technique et Technologique (SBSTTA);
 - d) d’identifier les priorités principales à exécuter par les Parties et l’Organisation depuis l’entrée en vigueur du Protocole, y compris les priorités du STAC;
 - e) d’examiner le Plan de Travail et le Budget du Programme Régional du SPAW proposés pour la période 2002-2003.
3. Les experts invités à la Réunion ont été désignés par les correspondants nationaux des Parties Contractantes du Protocole SPAW. Les représentants d’autres gouvernements membres du Programme pour l’environnement des Caraïbes, d’organismes des Nations Unies et d’organisations non gouvernementales et intergouvernementales ont été invités à participer en tant qu’observateurs.

POINT 1: OUVERTURE DE LA RÉUNION

4. La réunion a été ouverte par M. Fabio Fajardo Moros, vice-ministre cubain de la Science, de la Technologie et de l’Environnement, à La Havane (Cuba), le lundi 24 septembre 2001, à 9 h 45. M. Fajardo Moro a souhaité la bienvenue aux participants au nom du gouvernement cubain. Il a constaté que l’importance de la première Réunion des parties contractantes au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes découlait du fait qu’elle donnerait à celui-ci la

- reconnaissance politique qu'il méritait. Il a indiqué que la principale tâche des participants était de convertir les objectifs et les actions du Protocole en réalité.
5. Il a discuté les différents traités mondiaux de nature environnementale qui commençaient à donner des résultats concrets. Le Protocole SPAW devrait être un instrument en mesure de faciliter l'intégration et l'harmonisation des efforts dans la région, ce qui expliquait pourquoi Cuba l'avait signé et ratifié. Cuba donnait à l'échelle nationale une place importante aux zones et aux espèces protégées.
 6. M. Fajardo Moros a exprimé ses condoléances envers le peuple nord-américain de la part du gouvernement et du peuple cubains à la suite des événements tragiques de New York et de Washington. Il a exprimé le souhait que la nouvelle situation mondiale ne réduirait pas la priorité des questions environnementales, telles celles qu'envisageait le Protocole SPAW.
 7. Dans son mot de bienvenue, M. Nelson Andrade Colmenares, le coordinateur du secrétariat, a souligné que le Protocole SPAW était le seul instrument légal sur la conservation de la biodiversité dans la région des Caraïbes et qu'il est reconnu par de nombreux experts internationaux comme le plus complet en son genre. Il a affirmé que la qualité du Protocole découlait du fait que son développement avait reposé à ce jour non seulement sur des perspectives techniques et scientifiques, mais encore sur la réalité socio-économique de la région. C'est la raison pour laquelle ce Protocole avait servi de modèle à d'autres programmes marins régionaux. Il en a souligné différents aspects novateurs, tels que son approche de la protection de l'écosystème, l'implication de la communauté, la distribution de l'information, l'éducation, la recherche et la récupération d'espèces. Il a indiqué que la Première Réunion des Parties contractantes devrait centrer son attention sur la mise au point d'un instrument adapté aux besoins de la région. Il a noté que les gouvernements se montraient chaque fois plus intéressés par le Protocole, comme le prouvait le fait que toujours plus de pays se préparent à le ratifier. Il a réitéré que le secrétariat était prêt à soutenir les gouvernements dans leurs efforts et qu'il réclamait à ce titre toujours plus d'attention de ceux-ci dans l'organisation de réunions et d'autres activités. Le coordinateur a conclu ses remarques liminaires en souhaitant aux délégués beaucoup de succès dans leurs débats.

POINT 2: ÉLECTION DES OFFICIERS

8. Les délégués ont été invités à nommer Cuba à la présidence et à accepter la nomination de la Colombie en qualité de rapporteur; de Trinité-et-Tobago en tant que premier vice-président; du Panama en tant que second vice-président; et de Sainte-Lucie en tant que troisième vice-président. Après discussion, les délégués ont convenu de retirer les nominations aux deuxième et troisième vice-présidences, compte tenu du fait que l'ampleur de la Réunion ne les exigeait pas.

9. Les participants à la Réunion ont élu parmi les délégués les membres du Bureau suivants:

Président:	M. Orlando Rey	(Cuba)
Premier Vice-Président:	M. Kenny Singh	(Trinité-et-Tobago)
Rapporteur:	Mme. Ana Maria Hernández	(Colombie)

POINT 3: ORGANISATION DE LA RÉUNION

a) Règles de Procédure

10. Les participants à la Réunion sont convenus d'appliquer, *mutatis mutandis*, le Règlement intérieur du Conseil d'administration du PNUE, publié sous la cote UNEP/GC/3/Rev.3.

b) Organisation du travail

11. Les langues de travail de la Réunion étaient l'anglais, l'espagnol et le français. Les documents de travail de la Réunion étaient disponibles dans toutes les langues de travail.
12. Le Président a organisé la Réunion sous forme de séances plénières et, tel que décidé par les participants, sans la création de groupe de travail. L'interprétation simultanée dans les langues de travail a été disponible pour la réunion

POINT 4: ADOPTION DE L'ORDRE DE JOUR

13. La Réunion a été invitée à adopter l'ordre du jour apparaissant au document UNEP(DEC)/CAR IG.20/1. Il a été recommandé que le président, plutôt qu'une commission de vérification des pouvoirs constituée spécifiquement, se charge de ce point, compte tenu du petit nombre de Parties contractantes. Aucune autre remarque n'ayant été faite, l'ordre du jour proposé a été adopté tel qu'il apparaît à l'annexe I du Rapport.

POINT 5: EXAMEN DU TRAVAIL DE L'ISTAC DEPUIS SON DÉBUT (SES PRINCIPAUX RÉSULTATS ET SES LACUNES)

14. Le Président, ouvrant le point 5 de l'ordre du jour, a demandé au secrétariat de présenter ses conclusions sur les travaux de l'ISTAC. Le secrétariat a présenté ensuite le document : Evaluation du travail du Comité scientifique et technique intérimaire (ISTAC) depuis sa création (1992-2000) [UNEP(DEC)/CAR IG.20/3]

15. Le représentant du secrétariat a, dans sa présentation, donné un aperçu du travail de l'ISTAC. Ainsi, un consultant indépendant collaborant avec le secrétariat a analysé les rapports de quatre réunions SPAW/ISTAC, des activités et résultats principaux, et interviewé les membres de l'ISTAC. Le secrétariat a signalé différents acquis de l'ISTAC, dont les critères préliminaires concernant le listage d'espèces et les listes initiales d'espèces proposées. D'autres points comprenaient des conseils relatifs aux accords de coopération avec d'autres conventions tel CDB et Ramsar et les statuts du Centre d'activité régionale du SPAW.
16. Le secrétariat a noté les points faibles et les limitations de l'ISTAC, dont son petit nombre de réunions, un très maigre travail intersessionnel et une pauvre participation des gouvernements à la préparation et au suivi des réunions.
17. Par suite des leçons tirées de l'ISTAC, le document contient plusieurs recommandations au STAC afin que celui-ci puisse tirer parti de ses acquis et amender ses points faibles. Entre autres, la nécessité de définir clairement la structure et la portée du STAC, de conclure les règlements de procédure, d'améliorer les liens et les communications et de faire en sorte qu'il réponde clairement aux besoins scientifiques et techniques du Protocole en tant que dirigé par les Parties au SPAW.
18. Plusieurs délégations ont félicité le secrétariat de ce document, constatant qu'ils étaient circonstanciés, équilibrés, et qu'ils analysaient avec franchise le travail de l'ISTAC. Une délégation a signalé un autre acquis : le travail de l'ISTAC avait eu aussi une influence positive sur la législation de son pays, l'examen devant inclure une analyse de ce point.
19. Plusieurs délégations ont été d'accord avec le secrétariat que la discontinuité des représentants de l'ISTAC avait entravé le travail de celui-ci. S'agissant des acquis de l'ISTAC, une délégation a fait deux remarques : 1) les acquis de l'ISTAC devraient être apparaître plus clairement à l'annexe au document; 2) certains "acquis" signalés n'étaient pas vraiment, en fait, des "acquis" en soi mais du travail en développement.
20. Finalement, une délégation a constaté que la section 4 du document sur le suivi contenait des points que le STAC devait vraiment aborder et qui n'appartenaient pas à ce point du document ou de l'ordre du jour. Elles ont donc suggéré que cette section 4 soit analysée dans le cadre du point 6 de l'ordre du jour.
21. Le secrétariat, en réponse à ces points, a noté que, même si certains des acquis ne pouvaient être qualifiés de tels, ils permettaient toutefois de constater les progrès faits et qu'ils devaient donc être recensés à ce titre dans le document. Il a aussi noté qu'il était utile de tirer des leçons des changements introduits dans les législations nationales par suite du travail de l'ISTAC. Qu'il aurait de même utile que d'autres délégations donnent plus de détails provenant, mais que ceci aurait exigé un étude des pays supplémentaire non prévue pour le moment.
22. Le Président a conclu ce point de l'ordre du jour en signalant que le document serait modifié à partir des remarques faites et adopté sous cette forme.

POINT 6: STRUCTURE ET PORTÉE DU COMITÉ DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE (STAC) POUR LE PROTOCOLE SPAW

23. Le Président a demandé au Secrétariat de présenter le point 6 de l'ordre du jour. Le Secrétariat a analysé devant les délégués le projet de document Etendue et structure du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole SPAW [UNEP(DEC)/CAR IG.20/4].
24. Présentant le document, le représentant du Secrétariat a en signalé les quatre sections : Introduction; Portée; Structure; Résultats supplémentaires. Le document repose sur plusieurs autres qui ont servi d'orientation, dont le Protocole SPAW et l'Acte final au Protocole, les statuts du SBSTTA du CBD et les commentaires des Parties.
25. S'agissant de la portée du STAC, le secrétariat a souligné les points clefs suivants : identifier les priorités en rapport avec le Protocole; aider à la coordination du travail aux échelles régionale et nationale; conseiller le Secrétariat et les Parties sur les besoins techniques et scientifiques du Protocole et créer les liens nécessaires avec d'autres conventions pertinentes.
26. S'agissant de la structure, le Secrétariat a présenté plusieurs options, dont des groupes de travail spéciaux et des sous-commission thématiques pour l'aider dans des domaines concrets. Il a aussi demander d'envisager la pertinence que le STAC se constitue en groupe permanent pour lui permettre de mener une activité plus sérieuse. S'agissant de la composition du STAC, le Secrétariat a réitéré les recommandations apparaissant dans les documents présentés sous d'autres points de l'ordre du jour, dont la participation des ONG, de la communauté scientifique et d'autres intéressés tels que le secteur privé.
27. Le Président a ouvert la séance des commentaires, tout en signalant l'importance de mandater le STAC à partir d'une position et d'un niveau politique.
28. La délégation cubaine a signalé que les commentaires de son pays, qui apparaissent à la section IV (paragraphe à puce), devraient être replacées selon que de besoin en introduction. D'autres délégations sont tombés d'accord avec ce commentaire, tout en soulignant l'importance d'utiliser le langage textuel du Protocole dans l'introduction plutôt qu'une paraphrase.
29. A la suite de l'intervention cubaine, plusieurs délégations ont souligné que le STAC était un organe consultatif, bien que soumis aux Parties au Protocole. De ce fait, seules les Parties au Protocole devaient en être membres, quoique la participation d'observation dût être aussi large que possible, compte tenu des compétences techniques provenant du secteur privé et d'organisations non gouvernementales. Une délégation a fait noter que le STAC était non seulement un organe technique, mais encore un organe scientifique consultatif.

30. Une délégation a précisé que la participation du secteur privé ne devrait peut-être passer que par les délégations officielles. Une autre a mis en cause la façon dont le secteur privé participerait de fait. En réponse, une autre a constaté l'importance de la participation d'organisations du secteur privé et non de sociétés individuelles.
31. Une délégation a fait noter le rôle important que les ONG et la communauté scientifique peuvent jouer dans les discussions du STAC, soulignant qu'elles pouvaient participer en vertu des règles de procédure du Protocole.
32. Plusieurs délégations ont commenté qu'il n'était pas nécessaire de créer des sous-commissions et des groupes de travail spéciaux, car le STAC devrait se charger de tout le travail. D'autres délégations ont jugé que certaines sous-commissions étaient importantes, et d'autres non. D'autres délégations ont toutefois recommandé que le STAC constitue dans la mesure du possible, le cas échéant, des sous-commissions et des groupes de travail spéciaux sur des thèmes spécifiques.
33. L'observateur du Secrétariat du CITES a félicité les Parties et le Secrétariat pour l'entrée en vigueur du Protocole SPAW dont il a souligné l'importance cruciale pour la région. Il a noté par ailleurs que la question de la gouvernance environnementale avait reçu une grande priorité à la dernière réunion de Johannesburg et a reconnu la nécessité d'élargir la coopération et la collaboration entre les différentes conventions en vue de renforcer la synergie des activités et des réunions.
34. Des délégations, ayant noté que la synergie avec d'autres conventions était très importante, se sont félicitées des paroles du Secrétariat du CITES. Elles ont toutefois demandé d'être prudents en matière de réunions conjointes qui pourraient entraîner une perte de l'approche régionale. De plus, les représentants gouvernementaux aux conventions mondiales et aux conventions régionales n'étant souvent pas les mêmes, le STAC risquerait de voir se discontinuer sa participation.
35. Une délégation a indiqué que les membres du Bureau du STAC devaient être élus sur leur qualification scientifique et technique.
36. Des délégations et des observateurs ont fait remarquer la nécessité de liens entre le STAC et le Centre d'activité régional du SPAW, lequel ne dispose pas d'un comité directeur ou d'un autre organe de contrôle. Sans faire de recommandations spécifiques, les délégués ont toutefois demandé que cette question soit analysée.
37. Une délégation a fait noter que le langage du document devait être en rapport avec celui du Protocole.
38. Le Président a clos la discussion sur ce point de l'ordre du jour en signalant que plusieurs modifications au projet de document seraient introduites dans un document révisé et qu'une décision serait rédigée pour en enregistrer l'adoption.
39. L'observateur de l'Animal Welfare Institute a souligné la question de réunir toutes les obligations générales dans l'article 3 du Protocole. Il a mentionné en particulier le paragraphe 3, article 3, et la nécessité d'empêcher que les espèces ne deviennent menacées. Aussi a-t-il recommandé d'ajouter un alinéa au paragraphe 6 en ce sens.

POINT 7: EXAMEN DE LA PORTÉE DU PROTOCOLE SPAW ET LA RELATION QU'IL MAINTIEN AVEC LA CONVENTION RELATIVE À LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET AVEC LE ORGANISME SUBSIDIARE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET TECHNOLOGIQUE (SBSTTA)

40. Le Président, ouvrant ce point de l'ordre du jour, a demandé au Secrétariat de présenter le document. Celui-ci a passé en revue les points clefs du document coté UNEP(DEC)/CAR IG 20/5, préparé à la demande du gouvernement cubain en vue d'identifier les synergies et les occasions et de renforcer la collaboration dans les domaines où les mémorandums d'entente avaient déjà été établis et signés.
41. L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) a tenu six réunions depuis sa fondation en 1995, en vue d'examiner des questions telles que : lignes directrices en vue d'examen, de rapport, d'accès et d'utilisation de la technologie; indicateurs de biodiversité; examens techniques; mécanismes d'échanges d'information et utilisation d'experts; critères permettant de mesurer l'efficacité des programmes. Le Secrétariat a constaté que la CDB avait collaboré à la préparation du rapport non seulement en fournissant des informations pertinentes, mais encore en examinant et en commentant le projet de document. Les délégués ont aussi appris que le Secrétariat de la CDB avait été invité à participer à la réunion, mais que d'autres obligations l'en avaient empêché.
42. Cette série de réunions a permis de cerner des zones de collaboration potentielles : participation du SPAW-STAC au SBSTTA et vice-versa; échanges d'information; harmonisation des ordres du jour nationaux et des rapports; recherche et formation.
43. Le Secrétariat ayant conclu la présentation du document, le Président a ouvert la séance de commentaires.
44. Les participants ont bien accueilli le rapport tel qu'il apparaît dans le document coté UNEP(DEC)/CAR IG. 20/5. Ils ont exprimé leur soutien aux grandes lignes des activités de collaboration qui y sont proposées, tout en notant l'importante correspondance existant entre la CBD et le SPAW et les objectifs du SBSTTA et le STAC.
45. S'agissant des recommandations contenues dans le rapport, une délégation a jugé qu'il ne faudrait pas soutenir pour l'instant celle selon laquelle le PNUE-CAR/UCR servirait de centre de coordination régional des Caraïbes pour le mécanisme de facilitation car cet arrangement lui imposerait des obligations largement supérieures à ce qu'envisage le programme du SPAW.
46. En ce qui concerne le mécanisme de facilitation, et des arrangements de collaboration future avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, plusieurs délégations ont signalé que le STAC devait axer son examen sur les questions scientifiques et techniques, et que les mécanismes de facilitation de la Convention sur la diversité

- biologique devrait être un instrument de soutien très important aux questions scientifiques et techniques du SPAW.
47. Une délégation a signalé que les experts du SBSTTA n'étaient pas les mêmes que ceux du STAC, mais qu'il devrait exister des liens forts entre eux.
 48. Quelques délégations ont affirmé que le travail du SBSTTA et celui du STAC sur des matières connexes devrait se compléter afin d'éviter les doubles emplois.
 49. Une délégation a souligné la nécessité de prendre en compte les principes d'approches des écosystèmes de la Convention sur la diversité biologique, ainsi que d'autres initiatives telles que le mandat de Jakarta, l'Initiative taxonomique mondiale, et des programmes de travail tels que la diversité biologique des forêts et des eaux intérieures. Une autre délégation a noté qu'il était important que la CBD et le SPAW disposent des mêmes experts sur des questions communes.
 50. Une délégation a exprimé sa préoccupation devant les doublonnages pouvant survenir dans la mise en œuvre par chaque pays des deux arrangements.
 51. Le Président, compte tenu des interventions des délégués, a proposé de présenter un projet de décision en accord avec le point 4 du document UNEP(DEC)/CAR IG.20/5.
 52. La Réunion a décidé que la collaboration entre le SPAW et la CBD devrait reposer sur les accords existant entre les deux Secrétariats.

POINT 8: IDENTIFICATION DES PRIORITÉS PRINCIPALES À EXÉCUTER PAR LES PARTIES ET PAR L'ORGANISATION DEPUIS L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU PROTOCOLE, Y COMPRIS LES PRIORITÉS DU STAC

53. Le Secrétariat a soumis à la discussion le rapport "Applications constituant une priorité pour les Parties et le Secrétariat depuis l'entrée en vigueur du Protocole, y compris les priorités du STAC" [UNEP(DEC)/CAR IG.20/6]. Celui-ci aborde les actions prioritaires que les Parties et le STAC doivent engager à partir des recommandations des quatre réunions de l'ISTAC et des décisions antérieures des Réunions intergouvernementales et des réunions des Parties contractantes à la Convention de Cartagena. Le premier domaine concerne les zones protégées – notamment la mise au point de grandes lignes et de critères, qu'il convient de réévaluer, concernant leur établissement et leur gestion. Il faut aussi dresser des listes des zones protégées aux échelons national et régional, et en réviser la classification écologique. Il faut aussi disposer des informations nécessaires pour mieux accéder aux sources de financement et pour améliorer la gestion collective à l'échelle régionale.
54. Le second groupe de priorités concerne les espèces en voie d'extinction et les espèces menacées. Il faudrait actualiser les critères d'inscription d'espèces compris aux annexes du Protocole SPAW et, selon que de besoin, ajouter des espèces aux listes approuvées

ou en en supprimer. Le Secrétariat avait été invité à mener des activités dans ce sens, mais il a largement manqué des ressources financières requises. Il convient de développer des plans d'action régionaux pour les mammifères marins, dont l'éducation et la diffusion de l'information, et de prêter une attention spéciale aux mangroves et aux récifs de corail.

55. Le Secrétariat a pris note que la Réunion devait cerner des priorités d'application plus concrètes. Il a aussi répété qu'il devait recevoir des rapports périodiques sur ces points de la part des Parties contractantes (en accord avec l'article 19 du Protocole SPAW) et qu'il fallait développer des partenariats pour des mécanismes de financement (y compris avec le secteur privé) et de coordination avec d'autres organisations.
56. Puis le Président a demandé aux participants de faire leurs commentaires. Une délégation a constaté que, même si le document présentait plusieurs priorités importantes, il existait de fait des priorités au sein de ces priorités. La délégation cubaine a signalé en particulier que les siennes avaient à voir avec les zones protégées et avec les critères des listes d'espèces. Elle a aussi indiqué que bien du temps s'était écoulé depuis l'adoption des annexes et qu'il fallait donc les actualiser. D'autres délégations et observateurs sont aussi tombés d'accord sur le fait que la mise au point de critères pour les listes d'espèces était largement prioritaire. Des délégués ont aussi noté que la priorité concernant la mise au point de critères et de principes directeurs apparaissait déjà aux articles 20 et 21 du Protocole et qu'elle avait donc été fixée dans une certaine mesure. D'autres délégations ont signalé l'importance d'identifier les priorités déjà établies dans le Protocole. Une autre délégation a souligné que le langage devait être en accord avec celui du Protocole.
57. Une délégation a signalé qu'il fallait examiner l'infrastructure du Protocole en priorité, en sus des aspects concernant sa mise en œuvre. D'autres délégations ont dit qu'il fallait analyser les programmes réussis pour en tirer des leçons, ce qui aiderait à définir les priorités; qu'il fallait assurer une plus grande conscientisation, notamment en ce qui concerne les zones protégées, et faire en sorte que le plan de travail et le budget (en rapport avec le point 9) reflètent les priorités dégagées.
58. Une délégation a fait remarquer d'autres priorités : l'accès aux ressources génétiques et le tourisme durable, tout en soulignant les relations entre le SPAW et l'Association des Etats des Caraïbes.
59. L'observateur du Royaume-Uni a signalé le bon travail fait par le Secrétariat qui a résumé les priorités du Protocole, tout en indiquant qu'il fallait examiner les conditions requises d'autres priorités. Il a fait aussi état de l'importance que son gouvernement accordait au Protocole SPAW et de son désir de le ratifier au plus tôt.
60. Le Secrétariat du CITES a signalé, comme l'avaient dégagé plusieurs réunions de conventions parrainées par le PNUE, l'importance de renforcer la coopération, en particulier pour les conventions mondiales, en vue d'apporter des ressources humaines aux programmes régionaux marins. Bien que le financement de cette coopération fasse encore défaut, il faut l'examiner à fond. Le Secrétariat du CITES a noté que la mise au point de critères et de principes directeurs pour le Protocole SPAW constituait quelque

chose de très semblable à ce qu'avait fait récemment la Commission européenne pour des législations similaires et il a suggéré aux Parties de s'en aider dans ce sens. Pour conclure, il a noté que les deux conventions devraient envisager une coopération en matière de conservation de certaines espèces présentant un intérêt mutuel, telles que la conque reine.

61. Le délégué de Sainte-Lucie a proposé un nouveau paragraphe demandant de donner la priorité à la gestion d'espèces afin d'empêcher qu'elles ne deviennent des espèces en danger ou menacées. L'observateur de l'Institut de bien-être animal, qui a soutenu cette proposition, a noté que celle-ci était dans le droit fil du paragraphe 3, article 3 du Protocole, et complétait l'obligation de protéger les espèces déjà protégées ou en danger. D'autres délégations ont soutenu cette proposition.
62. Le gouvernement des Antilles néerlandaises a soumis une proposition visant à conserver des exemplaires de dauphins à nez en bouteille à l'aquarium marin de Curaçao. La réunion a été invitée à demander au STAC d'analyser la proposition en vue de recommander une exception au titre de l'article 11(2) du Protocole SPAW. La délégué a souligné que, même si le Protocole exigeait que l'exception soit indiquée une fois accordée, la législation des Antilles néerlandaises demandait d'informer le STAC de la tentative de l'accorder.
63. Cette question ayant suscité des discussions, la Réunion a décidé de la soumettre au STAC.
64. L'observateur du Royaume-Uni a informé la Réunion que son gouvernement avait chargé une étude portant sur les dauphins en aquarium qu'il a offert de faire parvenir au STAC.
65. Le Président a résumé la séance, en notant que plusieurs observations avaient été faites et acceptées. Il fallait donc prendre une décision : soit développer encore le document soit l'adopter.

POINT 9: RÉVISION LE PROJET DE PLAN DE TRAVAIL ET LE BUDGET DU PROGRAMME RÉGIONAL SPAW POUR LA PÉRIODE 2002-2003

66. Le Secrétariat, présentant le document, a signalé que le Projet de plan de travail et de budget pour l'exercice 2002-2003 était exactement le même que celui qui avait été présenté à la Treizième Réunion du Comité de suivi du Plan d'action du PEC.
67. Le secrétariat a présenté les activités proposées pour le sous-programme SPAW pendant l'exercice biennal 2002-2003, en soulignant que le secrétariat et les Parties avaient des responsabilités supplémentaires à la suite de l'entrée en vigueur du Protocole SPAW l'année passée. Dans ce contexte, le secrétariat a décrit les activités pour la coordination du SPAW, notamment la poursuite de la promotion du Protocole grâce à plusieurs mécanismes; la coordination et la communication avec plusieurs organisations

importantes pour les objectifs du SPAW; la participation active du Comité consultatif scientifique et technique (CCST) du SPAW; et les activités d'appel de fonds.

68. En ce qui concerne le renforcement des zones protégées, il a été noté que les activités se poursuivraient en ce qui concerne la promotion du Réseau des responsables de zones marines protégées (CaMPAM); l'utilisation du fonds de petites donations pour les zones marines protégées; les directives pour l'élaboration d'une liste des zones protégées relevant du Protocole SPAW; et l'organisation d'un atelier régional destiné aux responsables de zones marines protégées. Le secrétariat a informé les participants à la Réunion qu'une activité de grande envergure pour l'exercice biennal serait l'exécution d'un projet de quatre ans concernant le Réseau international d'action en faveur des récifs coralliens (ICRAN), qui serait financé principalement par la Fondation pour les Nations Unies et qui était centré sur quatre zones, dont la Région des Caraïbes. Le secrétariat a renvoyé les participants à la Réunion au document UNEP(DEC)/CAR IG.19/INF.5, qui fournissait des détails supplémentaires sur le projet ICRAN. Il a expliqué que le principal objectif du projet dans la région était d'inverser la tendance à la détérioration des récifs coralliens. On a également noté que le programme de formation de formateurs sur les zones marines protégées du SPAW recevrait également un appui de l'ICRAN au cours du prochain exercice biennal. En ce qui concerne la conservation des espèces, le secrétariat a mentionné les efforts pour continuer à appuyer les plans de conservation pour les tortues marines et les lamantins ainsi que les travaux visant à élaborer un plan d'action pour les mammifères marins et la coordination avec les partenaires pour la gestion d'espèces qui ont une importance économique, telles que l'escargot de mer et la langouste. L'un des principaux domaines d'action présentés comprenait les activités à l'appui de l'Initiative internationale en faveur des récifs coralliens (ICRI), qui seraient également financées par l'intermédiaire de l'ICRAN. Ces activités comprennent des évaluations écologiques et socioéconomiques des récifs coralliens, la surveillance, l'état des récifs, et un recueil des meilleures pratiques de gestion des récifs.
69. Concernant le budget général proposé pour le SPAW, il a été signalé que même si 50% des coûts prévus étaient déjà envisagés par l'ICRAN, les fonds ne pouvaient être reçus dans leur totalité que si les fonds de contrepartie étaient disponibles. Par conséquent, on a demandé à la Réunion d'aider le secrétariat dans ses efforts pour obtenir les fonds pour ce projet important.
70. Les membres et observateurs ont constaté que le programme de travail reflétait les besoins des pays et qu'il existait généralement un bon rapport entre celui-ci et les priorités identifiées (point 8 de l'ordre du jour).
71. Les discussions sur ce point ont tourné essentiellement sur les rôles du COP et du STAC dans l'adoption du Programme de travail et de budget du SPAW, eu égard à ceux du Comité de suivi et de la Réunion intergouvernementale du Programme pour l'environnement des Caraïbes.
72. Le Secrétariat a indiqué que le Programme de travail et de budget pour l'exercice 2002-2003 serait adopté par la Réunion intergouvernementale en mars 2002. Si bien que le

SPAW-COP et le STAC avaient largement le temps de faire des recommandations relatives aux priorités du Programme et au budget.

73. L'observateur du gouvernement des Etats-Unis a constaté que, même si l'occasion était propice pour le COP d'adopter le Programme de travail, le STAC devrait la saisir pour l'examiner à son tour, compte tenu du fait que :
 - a) Il devait refléter dûment le fonctionnement du STAC;
 - b) Il devait inclure pleinement les nouvelles questions;
 - c) Il était fortement marqué par les recommandations du STAC, comme le prouve sa composante ICR.
74. La Réunion a adopté le Programme de travail et de budget sous sa forme actuelle, qui sera soumis au STAC dans les objectifs suivants :
 - a) Assurer qu'il reflète dûment les nouvelles questions;
 - b) Examiner la question de son financement.
75. Le second point à l'ordre du jour a été la date et le lieu de la prochaine réunion des Parties contractantes et de la réunion du STAC. Les délégués ont demandé au Secrétariat d'envisager la possibilité de tenir ces deux réunions d'ici à six mois, avant la Réunion intergouvernementale de mars 2002. Le secrétariat a noté les réunions des Parties contractantes du SPAW, en accord avec l'Article 23 du protocole, ont été tenues de manière ordinaire avec les réunions des Parties à la Convention de Cartagena.
76. L'observateur de Nature Conservancy a fait savoir les moyens concrets par lesquels son organisation pourrait continuer de soutenir le travail du SPAW, fondamentalement en matière de formation et de durabilité financière de zones protégées. L'observateur a demandé que l'offre d'assistance technique de The Nature Conservancy dans UNEP(DEC)/CAR IG.20/CRP.3 soit transmise au STAC pour sa considération lors de sa première réunion, du 27 au 29 septembre 2001, durant sa revue du projet de plan de travail et budget pour le biennium 2002-2003 du programme régional SPAW.

POINT 10: QUESTIONS DIVERSES

77. Les participants ont été invités à soumettre d'autres questions non inscrites à l'ordre du jour, mais pouvant intéresser la Réunion.
78. Le Président a ouvert le débats sur le point 10 en demandant aux participants de soulever d'autres questions pouvant intéresser la Réunion, mais non inscrites à l'ordre du jour. Il a demandé ensuite au directeur du CAR-SPAW de bien vouloir présenter le travail de celui-ci et de soumettre plusieurs points à l'attention de la Réunion.
79. Le directeur du CAR a ouvert sa présentation du document UNEP(DEC)/CAR IG.19/INF.4 en faisant constater qu'il parlait en son nom, et non au nom du gouvernement français qui parraine le Centre dans le département français de la

Guadeloupe. Il a fait un bref historique du Centre, en indiquant en particulier que l'UCR-CAR du PNUE et le gouvernement français avaient signé un accord de création de celui-ci le 7 juin 2000, par suite d'une décision de la Réunion intergouvernementale de 1992.

80. Le CAR a pour mission et pour objectifs de coordonner les activités régionales et de tirer profit des expériences françaises en ce qui concerne la gestion des zones protégées dans les Caraïbes, ce qui se fait par le biais de séminaires, de cours de formation et de réunions. La collecte et la diffusion d'informations sur la protection d'espèces s'inscrivent aussi dans le cadre de ces activités.
81. Le personnel du CAR est limité. Celui-ci, qui comprenait au départ 2,5 personnes, ne comprend plus maintenant que le directeur et il est prévu d'engager un ingénieur d'ici à la fin de l'année. Bien que l'accord signé avec le gouvernement français envisage quatre personnes, ce dernier continue d'œuvrer pour atteindre ce chiffre. Le directeur juge que l'idéal serait une équipe de six personnes. Le gouvernement français finance la coordination et la gestion du CAR, bien que le financement des activités doive provenir d'autres sources, tels que le Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes, et de sources françaises en Europe.
82. En ce qui concerne le cadre légal, un Groupe d'intérêt public, comprenant des représentants gouvernementaux et des ONG, est en train d'envisager de soutenir le CAR dans ce sens. Le directeur aspire à ce que le CAR fonctionne comme une organisation autonome.
83. Le directeur a fait savoir que les activités du CAR avaient été limitées du fait de sa création récente, mais qu'elles avaient inclus l'examen et le commentaire de documents et des plans de gestion, ainsi que plusieurs missions signalées dans le document et entreprises en coordination avec le gouvernement français et en son nom.
84. Le directeur a conclu son exposé en signalant que le CAR avait élaboré un plan d'activités en vingt-cinq points. Il a demandé aux délégués de quelle façon le CAR devrait fonctionner et prendre des décisions sur son plan de travail, sur son budget et sur d'autres questions pertinentes.
85. Ayant invité les délégués à faire des commentaires, le Président a présenté le délégué français. Celui-ci a réitéré que son gouvernement était très intéressé par le Protocole SPAW et informé qu'il en concluerait la ratification à la prochaine réunion des Parties (vraisemblablement mars 2002). En ce qui concerne le CAR, il a assuré que son gouvernement était très intéressé par son succès et qu'il participait de façon active à la mise en œuvre du Protocole SPAW. Ce qui explique pourquoi il s'efforçait de régler les problèmes administratifs et de programme du CAR.
86. Le Président a demandé au directeur du CAR de fournir une liste des demandes concrètes qu'il avait faites à la Réunion. Le directeur a souhaité des commentaires sur sa proposition d'une équipe de six personnes et sur la priorité à donner au plan de travail.

87. Plusieurs délégués ont posé des questions sur la gestion et le plan de travail du CAR. Une délégation a noté une fois de plus l'importance des liens à nouer entre le STAC et le CAR, tandis qu'une autre a signalé que ce dernier devrait réévaluer ses priorités à la lumière des priorités dégagées par le Protocole SPAW et par le STAC, telles qu'elles avaient été discutées et adoptées durant la Réunion. Une troisième délégation a fait siens ces deux commentaires, tout en notant que les plans de travail devraient être bien intégrés et que la quantité de personnels (et donc les attentes) devait être aussi réaliste que possible.
88. Un observateur a indiqué que le Secrétariat, qui assuraient fait la liaison des Parties avec le CAR, devait donc à ce titre œuvrer de concert avec celui-ci et le gouvernement français pour régler toutes les questions pertinentes. L'observateur a aussi signalé que la Treizième Réunion du Comité de suivi (San José du Costa Rica, juillet 2001) avait déjà fait des recommandations sur la manière d'aborder cette question. Une délégation a soutenu ces vues, tout en notant que le mécanisme de fonctionnement du CAR et ses rapports avec le PEC et les Parties avaient déjà été établis dans la Lettre d'entente signée entre le gouvernement français et le Secrétariat.
89. Le Président a demandé au Secrétariat de commenter ce point. Celui-ci a réaffirmé que le mécanisme de coordination avec le CAR avait bel et bien été établi dans ladite Lettre avec la France et a noté que, par suite de la recommandation de la Treizième Réunion du Comité de suivi, il avait déjà fait des plans pour rencontrer le gouvernement français. Aussi le Président a-t-il proposé au Secrétariat de tenir compte des commentaires émis et des questions soulevées à la présente Réunion et, après sa rencontre avec le gouvernement français, d'en faire rapport à la prochaine réunion des Parties en présentant un document décrivant la voie à suivre. Les délégués ont accepté cette proposition.
90. Aucune autre question n'ayant été soulevée sur ce point de l'ordre du jour, le Président l'a clos.

POINT 11: ADOPTION DU RAPPORT DE LA RÉUNION

91. Le Rapporteur de la Réunion a présenté le projet de rapport de la Réunion. Les participants à la Réunion ont adopté le rapport, avec les amendements et les corrections reflétées dans ce rapport.

POINT 12: CLÔTURE DE LA RÉUNION

92. La Réunion a été close à 20.30 heures le mardi 25 septembre 2001 par le Président et le secrétariat remerciant les délégués pour leur participation et leur esprit de collaboration.

ANNEXE I: ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

Première réunion des Parties contractantes (COP) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPA) dans la Région des Caraïbes

Introduction

- Point 1: Ouverture de la réunion
- Point 2: Élection des Officiers
- Point 3: Organisation de la réunion
 - a) Règles de Procédure
 - b) Organisation du travail
- Point 4: Adoption de l'ordre de jour
- Point 5: Examen du travail de l'ISTAC depuis son début (ses principaux résultats et ses lacunes)
- Point 6: Structure et portée du Comité de Conseil Scientifique et Technique (STAC) pour le Protocole SPA
- Point 7: Examen de la portée du Protocole SPA et la relation qu'il maintient avec la Convention relatif à la Diversité Biologique et avec le Organisme Subsidaire du Conseil Scientifique, Technique et Technologique (SBSTTA)
- Point 8: Identification des priorités principales à exécuter par les Parties et par l'Organisation depuis l'entrée en vigueur du Protocole, y compris les priorités du STAC
- Point 9: Révision le projet de Plan de Travail et le Budget du Programme Régional SPA pour la période 2002-2003
- Point 10: Questions diverses
- Point 11: Adoption du rapport de la réunion
- Point 12: Clôture de la réunion

ANNEXE II: DECISIONS DE LA REUNION

DECISIONS DE LA REUNION DES PARTIES CONTRACTANTES

Les Parties contractantes (COP) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPA) dans la région des Caraïbes, réunies à leur Première Réunion,

Prenant en considération le projet “Evaluation du travail du Comité consultatif scientifique et technique intérimaire (ISTAC) depuis sa création (1992-2000)” [UNEP(DEC)/CAR IG.20/3],

Ayant examiné le projet “Portée et structure du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) du Protocole SPA” [UNEP(DEC)/CAR IG.20/4] et le projet “Relations entre le Protocole SPA, le STAC et le travail entrepris par l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) pour la Convention sur la diversité biologique (CDB)” [UNEP(DEC)/CAR IG.20/5];

Prenant en considération le projet “Applications constituant une priorité pour les Parties et le Secrétariat depuis l’entrée en vigueur du Protocole, y compris les priorités du STAC” [UNEP(DEC)/CAR IG.20/6] et le projet “Projets de plans de travail et de budget du Programme pour l’environnement des Caraïbes pour l’exercice biennal 2002-2003” [UNEP(DEC)/CAR IG.19/8];

DECISION I

Prenant en considération la disposition de l'article 24.2 de l'Accord de Cartagena selon laquelle seules les Parties à un protocole peuvent prendre des décisions y afférentes;

Prenant en considération les dispositions de l'article 20 du Protocole SPAW au sujet des responsabilités de son Comité consultatif scientifique et technique;

Prenant en considération la nécessité d'établir un organe consultatif en mesure de fonctionner sur des bases pratiques et de mettre en oeuvre les mandats dont décideraient les Parties; et

Prenant en considération les débats qu'elles ont effectués à leur première séance plénière sur les documents UNEP(DEC)/CAR IG 20/3 et UNEP(DEC)/CAR IG.20/4, ainsi que des vues qu'elles ont exprimées à cet égard;

Décident:

1. **De réaffirmer** que le STAC est un organe consultatif pour des questions scientifiques et techniques, qu'il agit sur mandat exprès des réunions des Parties et qu'il sera chargé de conseiller ces dernières sur les questions susmentionnées et d'émettre des recommandations sur les thèmes requis.
2. **De demander** au STAC, en conformité avec les clauses de l'article 20 du Protocole, de les conseiller dans les activités suivantes :
 - a) Identification des besoins nationaux et régionaux relatifs à la gestion des zones protégées et des priorités en matière de conservation d'espèces;
 - b) Identification des façons d'intégrer la conservation de la biodiversité aux politiques nationales;
 - c) Promotion d'initiatives visant à la protection et à la conservation de la diversité biologique;
 - d) Mise au point de programmes de formation;
 - e) Promotion de la coordination d'activités régionales en rapport avec des zones protégées et la conservation d'espèces;
 - f) Promotion de la coordination entre les activités nationales dans le cadre du Protocole SPAW et les traités sur l'environnement pertinents;
 - g) Questions scientifiques et techniques pertinentes en vue de la mise en oeuvre du Protocole SPAW;

- h) Mise au point d'avant-projets en vue de la mise en oeuvre d'activités régionales venant soutenir les objectifs du Protocole.
3. **De réaffirmer** que, conformément aux dispositions de l'article 20 du Protocole SPAW, les fonctions apparaissant aux articles 7 (Programme de coopération et inscription des zones protégées), 11 (Mesures concertées pour la protection de la faune et de la flore sauvages), 13 (Etude d'impact sur l'environnement), 15 (Modification du statut des zones ou des espèces protégées) et 21 (Etablissement de lignes directrices et de critères communs) du Protocole sont aussi des fonctions spécifiques du STAC.
 4. **De demander** au STAC de soumettre à leur Réunion les questions scientifiques et techniques qu'il aurait identifiées et qui exigeraient une analyse de leur part.
 5. **De demander** au STAC de préparer un rapport sur chacune de ses réunions et sur ses activités intersessionnelles, reflétant ses débats et ses priorités d'action et comprenant aussi, le cas échéant, des recommandations, et de le leur soumettre dans les meilleurs délais à leur Réunion.
 6. **D'examiner** à leur Réunion le travail du STAC et d'envisager les recommandations faites par celui-ci, en vue de l'aider à améliorer son travail.
 7. **D'octroyer** au STAC des mandats spécifiques en vue de la constitution de groupes de travail spéciaux chargés des thèmes qui l'exigeraient du fait de leur complexité ou de leur spécialisation, ces groupes devant lui faire rapport sur leur travail.
 8. **De refléter** dûment dans le Programme-Budget régional du sous-programme SPAW les implications financières découlant de la création des dits groupes de travail spéciaux.
 9. **De réaffirmer** qu'elles participeront à titre de membres de plein droit au STAC, sans préjudice des prérogatives dont bénéficient les observateurs en accord avec la pratique internationale.
 10. **De recommander** fortement, selon les lignes directrices du Programme 21, la contribution scientifique et technique des groupes principaux aux objectifs de travail du STAC, dont la participation aux groupes de travail spéciaux qui s'institueraient.
 11. **De demander** au STAC, en vue d'atteindre ses objectifs, de se réunir en séance ordinaire tous les ans et en séance extraordinaire de la façon et quand elles le décideraient, en fonction des fonds disponibles.

DECISION II

Ayant à l'esprit la relation étroite qui doit exister entre la Convention sur la diversité biologique et le Protocole SPAW en ce qui concerne la conservation et l'utilisation durable des facteurs de la diversité biologique;

Tenant compte du Mémorandum de coopération existant entre la CDB et le Protocole SPAW, ainsi que des similitudes et des coïncidences de fonctions de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) et du STAC, en leur qualité d'organes consultatifs scientifico-techniques en mesure de faciliter de larges possibilités de coopération entre les deux Secrétariats;

Décident:

1. **D'identifier** comme suit les facteurs de coopération essentiels entre les deux Secrétariats :
 - a) Participation d'un représentant du Secrétariat du SPAW aux réunions du SBSTTA en qualité d'observateur permanent.
 - b) Participation d'un représentant du Secrétariat de la CDB aux réunions du SPAW.
 - c) Renforcement des relations de travail et promotion et soutien au développement du Mécanisme d'échange d'informations en vue de faciliter la coopération scientifique et technique de la Convention sur la diversité biologique dans la région, en tant que base importante d'échanges d'informations.
 - d) Mise au point d'indicateurs sur la diversité biologique, ainsi que de lignes directrices et de méthodologies appropriées en vue de l'évaluation de la diversité biologique marine et côtière, de l'évaluation économique de la diversité biologique et l'établissement de zones protégées.
 - e) Mise au point, préparation et développement d'études de cas pertinentes pour la région.
 - f) Harmonisation des ordres du jour nationaux et du modèle des rapports nationaux, des bases de données et d'autres instruments.
 - g) Développement ou renforcement, ou les deux à la fois, des programmes de formation et de recherche sur différents thèmes, dont :
 - i. Indicateurs de la diversité biologique dans des écosystèmes marins et dans les zones protégées.
 - ii. Evaluation et contrôle des récifs de corail et d'autres écosystèmes de grande importance dans la région, tels que les mangroves et les terres humides.

- iii. Mise au point et établissement de programmes de gestion et d'utilisation durable de systèmes et de ressources côtiers et marins.
 - iv. Conception et réalisation d'études-pilote et d'études de cas visant à délimiter ou à cartographier l'écosystème marin, de plans de récupération d'espèces, d'évaluation économique de la diversité biologique et d'études de l'efficacité des zones marines protégées sur la conservation de la diversité biologique.
2. **De participer** davantage à la mise au point et à l'exécution des accords et des initiatives spécifiques entre le SPAW et la Convention sur la diversité biologique.

DECISION III

Ayant à l'esprit les caractéristiques propres de la région des Caraïbes : richesse de la biodiversité et de la diversité des écosystèmes; abondance d'écosystèmes à haute productivité en interdépendance avec son développement économique, scientifique et social;

Tenant compte de la rareté des ressources matérielles, humaines et financières et de la nécessité d'éviter des doublonnages dans la mise en oeuvre d'instruments juridiques internationaux dans des domaines d'application similaires;

Ayant à l'esprit la nécessité d'harmoniser les plans d'action élaborés pour chacune des conventions et chacun des accords en vigueur en vue de garantir une forte interaction de travail entre eux et de les appliquer à des zones ou à des cas d'étude présentant un intérêt prioritaire dans la région;

Décident:

Que le STAC examine les approches actuelles de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique, telles qu'elles sont reflétées dans le travail scientifique et technique que réalisent d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, en vue d'identifier les facteurs communs et les actions complémentaires qui pourraient contribuer au développement réel du Protocole SPAW, et qu'il accorde à cet examen toute la priorité requise.

DECISION IV

Considérant qu'il convient de réviser les décisions et recommandations des réunions de l'ISTAC ainsi que les dispositions mêmes du Protocole, en vue d'en identifier les priorités d'exécution de la part des Parties et du Secrétariat dans les prochaines années;

Reconnaissant de même la contribution fournie dans ce sens par le document UNEP(DEC)CAR IG.20/6, "Applications constituant une priorité pour les Parties et le Secrétariat depuis l'entrée en vigueur du Protocole, y compris les priorités du STAC", lequel analyse les activités prioritaires dégagées à partir d'un examen des rapports provenant des quatre réunions antérieures de l'ISTAC et du plan de travail du Programme pour l'environnement des Caraïbes adopté depuis l'approbation du Protocole;

Décident:

1. **D'identifier** comme particulièrement importants les facteurs permettant d'optimiser la mise en oeuvre du Protocole, qui comprennent entre autres, en accord avec l'article 21, l'élaboration par le STAC de lignes directrices et de critères communs concernant en particulier les points suivants :
 - a) Identification et sélection de zones et d'espèces protégées;
 - b) Etablissement de zones protégées;
 - c) Gestion de zones protégées et d'espèce protégées, dont les espèces de migrateurs;
 - d) Informations sur les zones et les espèces protégées, dont les espèces de migrateurs.
2. **D'identifier** aussi comme actions prioritaires pour le STAC celles ayant trait à la protection des espèces, dont les espèces de migrateurs et les espèces marines côtières, ainsi que les écosystèmes de mangroves, les récifs de corail, les zones de frai et les espèces en voie d'extinction, ainsi que les activités relatives à l'établissement de zones marines et au tourisme durable, en tenant compte de l'approche fondée sur l'écosystème au sens où l'entend la Convention sur la diversité biologique].
3. **De considérer** de même comme priorités du STAC les actions ayant à voir avec la communication et la promotion, la gestion en collaboration, dont la gestion communautaire, la diffusion de l'information et l'éducation, ainsi que les ajustements institutionnels pertinents, dont la question de l'infrastructure, à partir d'une base technique et scientifique.
4. **De demander** au Secrétariat de les aider, et d'aider aussi le STAC, en coopération avec d'autres organisations et accords multilatéraux sur l'environnement pertinents, à :
 - a) Faciliter des programmes de recherche technique et scientifique, selon l'article 17 (Recherche technique, scientifique et dans le domaine de la gestion);

- b) Faciliter les échanges d'information, selon l'article 16 (Publicité, information, sensibilisation et éducation du public).
 - c) Développer des programmes de coopération selon l'article 7 (Inscription des zones protégées) et l'article 11 (Mesures concertées pour la protection de la faune et de la flore sauvages).
 - d) Préparer le cas échéant des études d'impact sur l'environnement, selon l'article 13 (article 22).
5. **De demander** au STAC de préparer des lignes directrices concernant des plans de gestion afin d'éviter que les espèces ne se convertissent en espèces menacées ou en voie d'extinction.

DECISION V

Compte tenu de la relation étroite existant entre les dispositions et les objectifs du Protocole en ce qui concerne les accords multilatéraux sur l'environnement ayant à voir avec la biodiversité, ainsi que du travail entrepris à ce jour pour préparer les décisions concernant la gouvernance environnementale internationale au Sommet mondial sur le développement durable (septembre 2002);

Prenant note du fait qu'elles concèdent une grande priorité aux accords multilatéraux sur l'environnement ayant à voir avec la biodiversité, aux efforts régionaux concernant la mise en oeuvre, la consolidation et la construction de capacités, ainsi qu'aux synergies et aux inter-relations,

Décident:

1. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement à assurer le suivi de l'initiative du Secrétariat de la CITES (adoptée à la onzième réunion CITES-COP, avril 2000) visant à une collaboration étroite avec les secrétariats des Conventions régionales sur la mer et d'autres bureaux régionaux du PNUE, ainsi qu'avec les secrétariats d'autres accords multilatéraux sur l'environnement ayant à voir avec la biodiversité, en matière de mise en oeuvre, de consolidation et de construction de capacités à l'échelle régionale, et ce :
 - a) En promouvant et facilitant la conclusion de mémorandums d'entente entre les secrétariats d'accords multilatéraux sur l'environnement ayant à voir avec la biodiversité et le Secrétariat du Protocole SPAW.
 - b) En coordonnant les procédés en vue de la conclusion d'un projet d'accord-pilote biennal entre le PNUE et les secrétariats d'accords multilatéraux sur l'environnement ayant à voir avec la biodiversité portant sur le financement conjoint d'un poste de fonctionnaire de programme à l'Unité de coordination régionale du Programme pour l'environnement des Caraïbes, qui :
 - i. Servirait de centre de liaison régionale dans des domaines tels que la mise en oeuvre et la construction de capacités (dont la formation) en rapport avec les accords multilatéraux sur l'environnement ayant à voir la biodiversité mondiale et avec le Protocole SPAW;
 - ii. Coordonnerait des activités communes dans ces domaines;
 - iii. Aiderait à éviter les chevauchements et les doublonnages d'efforts par des échanges d'informations sur les politiques, les faits nouveaux et les activités, dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement ayant à voir avec la biodiversité mondiale, le Protocole SPAW et les pays de la région par l'intermédiaire des autorités compétentes.

- c) En préparant un rapport provisoire sur l'exécution du projet-pilote qui serait soumis au Sommet mondial sur le développement durable de septembre 2002.
2. Appellent les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement ayant à voir avec la biodiversité à coopérer à fond avec cette initiative.

DECISION VI

Décident:

De reconnaître le travail réalisé par l'ISTAC, tel qu'il apparaît dans le document intitulé "Évaluation du travail du Comité consultatif scientifique et technique intérimaire (ISTAC) depuis sa création (1992-2000)" [UNEP(DEC)/CAR IG.20/3] et d'adopter celui-ci avec les ajouts qu'elles y ont apportés durant la Réunion.

DECISION VII

Ayant à l'esprit le Plan de travail et le budget proposés pour l'exercice biennal 2002-2003 pour le sous-programme SPAW du Programme pour l'environnement des Caraïbes [UNEP(DEC)/CAR IG.19/8];

Ayant aussi à l'esprit l'article 23 du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées;

Tenant en compte le fait que le sous-programme SPAW a réalisé un travail soutenu et croissant qui vise les mêmes objectifs que le Protocole, et que les priorités visées sont en essence celles qu'elles ont elles-mêmes identifiées à ce jour;

Décident:

1. **D'adresser** le Plan de travail et de budget au STAC afin qu'il s'en serve de guide pour mener son travail actuel et pour leur présenter à leur Réunion des propositions sur des questions scientifiques et techniques, de façon à pouvoir optimiser l'efficacité des Plans de travail et de budget futurs.
2. **De faire en sorte que** les réunions qu'elles tiendraient en vertu de l'article 23 de la Convention soient dotées de leur propre personnalité et satisfassent aux exigences requises en matière d'organisation et de procédures.
3. **De demander** au STAC, compte tenu de ses propres besoins, de proposer les thèmes qu'il les souhaiterait voir examiner à leur prochaine réunion des Parties contractantes.
4. **D'entériner** et de soutenir le Projet de plan de travail et de budget du sous-programme SPAW pour l'exercice biennal 2002-2003, tel que contenu dans le document [UNEP(DEC)/CAR IG.19/8], et de le transmettre au STAC à des fins d'examen et de commentaires, en fonction des priorités qu'elles ont dégagées à leur réunion, tout en notant que celui-ci doit se fixer en particulier sur son contenu scientifique et technique et leur présenter tous commentaires à leur seconde Réunion, qui transmettra le document révisé à la dixième Réunion intergouvernementale et septième Réunion des Parties contractantes à la Convention de Cartagena pour approbation.

DECISION VIII

Décident:

De demander au Secrétariat et au Centre d'activités régional du SPAW de rédiger et de soumettre à la dixième Réunion intergouvernementale et à la septième Réunion des Parties contractantes à la Convention de Cartagena un rapport qu'elles analyseront ensuite sur les relations entre le Secrétariat, le Centre d'activités régional, elle-mêmes et le STAC, et ce en vue d'améliorer la mise en oeuvre du Protocole et les activités du Centre, en conformité avec la recommandation 8 de la Treizième Réunion du comité de suivi et de la réunion spéciale du Bureau des Parties contractantes

ANNEXE III: LISTE DES DOCUMENTS

LISTE DES DOCUMENTS

Documents de Travail

UNEP(DEC)/CAR IG.20/1	Ordre du jour provisoire
UNEP(DEC)/CAR IG.20/2	Ordre du jour provisoire annoté
UNEP(DEC)/CAR IG.20/3	Evaluation du travail du Comité consultatif, scientifique et technique intérimaire (ISTAC) depuis sa création (1992-2000)
UNEP(DEC)/CAR IG.20/4	Etude et structure du Comité consultatif, scientifique et technique (STAC) du Protocole SPAW
UNEP(DEC)/CAR IG.20/5	Relations entre le Protocole SPAW, le STAC et le travail entrepris par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifique, technique et technologique (SBSTTA) pour la Convention sur la diversité biologique (CBD)
UNEP(DEC)/CAR IG.20/6	Applications constituant une priorité pour les Parties et le Secrétariat depuis l'entrée en vigueur du Protocole, y compris les priorités du STAC
UNEP(DEC)/CAR IG.20/7	Rapport de la Première réunion des Parties contractantes (COP) du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes (à préparer lors de la réunion)
UNEP(DEC)/CAR IG.19/8	Projet de Plan de travail et de budget du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour 2002-2003 (y compris le Plan de travail et budget du Programme régional SPAW)

Documents d'information

UNEP(DEC)/CAR IG.20/INF.1	Liste provisoire des documents
UNEP(DEC)/CAR IG.20/INF.2	Liste provisoire des participants
UNEP(DEC)/CAR IG.20/INF.3	Eléments de développement du Plan d'action pour les mammifères marins dans les Grandes Antilles : Rapport sur la répartition des mammifères marins
UNEP(DEC)/CAR IG.20/INF.4	Rapport pour le Secrétariat de la Convention sur la biodiversité (CBD) du Secrétariat de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (Carthagène 1983) et ses protocoles, y compris le protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) (février 2001)

UNEP(DEC)/CAR IG.20/INF.5	Financement des zones protégées des Caraïbes : un guide pour les gestionnaires et les organisations de conservation (anglais et espagnol seulement)
UNEP(DEC)/CAR IG.20/INF.6	Directory of members of SPAW e-group. (anglais seulement)
UNEP(DEC)/CAR IG.20/INF. 7	Proposition des Antilles néerlandaises concernant le Grand dauphin
UNEP(DEC)/CAR WG.23/4	Critères pour l'inscription des espèces dans les annexes du Protocole SPAW
UNEP(DEC)/CAR IG.19/INF.4	Rapport du gouvernement français sur les activités mise en œuvre par le Centre régional d'activités (CAR) du SPAW de Guadeloupe
UNEP(DEC)/CAR IG.19/INF.5	Réseau international d'action pour les récifs coralliens (ICRAN): une association mondiale pour les récifs coralliens – un compte rendu
UNEP(DEC)/CAR IG.19/INF.6	Liens de collaboration entre la Convention sur la diversité biologique (CBD) et la Convention de Carthagène dans le domaine de la biodiversité marine et côtière
UNEP(DEC)/CAR IG.19/5	Rapport d'activités sur l'exécution du Programme pour l'environnement des Caraïbes. Exercice biennal 2000-2001 (y compris l'état du Programme régional SPAW)
UNEP(DEC)/CAR IG.17/INF.5	Evaluation juridique des questions de "compatibilité" entre le Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) de la Convention de Cartagena de Indias et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)
UNEP(DEC)/CAR IG.17/INF.5/Add.1	U.S. Comments on SPAW-CITES Compatibility issues (anglais seulement)
UNEP(DEC)/CAR IG.17/CRP.1	Commentaires de Cuba sur le Thème de la Contextualisation du SPAW et de sa Relation avec CITES

Documents de la Salle de Conférence

UNEP(DEC)/CAR IG.20/CRP.1	Consideraciones de Cuba sobre el Documento UNEP(DEC)/CAR IG.20/5 y las Relaciones de SPAW con otros Convenios y Acuerdos (en español et anglais uniquement)
---------------------------	---

UNEP(DEC)/CAR IG.20/CRP.2	Prioridades por Implementar Entrada en Vigor del Protocolo SPAW : Responsabilidades de las Partes Contratantes del Comité Asesor Científico-Técnico y la Secretaría (en español et anglais uniquement)
UNEP(DEC)/CAR IG.20/CRP.3	Potential Areas for Technical Cooperation Presented by The Nature Conservancy (en anglais uniquement)
UNEP(DEC)/CAR IG.20/CRP.4	Scope of the SPAW Protocol and Relationship with the Work of Other Conventions (provisional agenda item 7). Submission by the Government of Jamaica (en anglais uniquement)

Documents de Référence

UNEP(DEC)/CAR IG.19/6	Rapport de la Treizième réunion du Comité de surveillance du plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et la Réunion spéciale du bureau des Parties contractantes à la Protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes. San José, Costa Rica, du 9 au 13 juillet 2001
UNEP(DEC)/CAR IG.17/5	Rapport de la Neuvième réunion intergouvernementale sur le Plan d'action pour le Programme pour l'environnement des Caraïbes et la Sixième réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes. Kingston, Jamaïque, du 14 au 18 février 2000
UNEP(WATER)/CAR WG.22/5	Quatrième réunion du Comité consultatif, scientifique et technique intérimaire (ISTAC) pour le Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes. La Havane, Cuba, du 3 au 6 août 1999
UNEP(OCA)/CAR WG.19/6	Troisième réunion du Comité consultatif, scientifique et technique intérimaire (ISTAC) au Protocole relatif aux zones et la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes. Kingston, Jamaïque, du 11 au 13 octobre 1995
UNEP(OCA)/CAR WG.11/7	Deuxième réunion du Comité consultatif, scientifique et technique intérimaire (ISTAC) pour le Protocole concernant les zones et la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes. Guyane française, du 3 au 5 mai 1993

UNEP(OCA)/CAR WG.5/1	Première réunion du Comité consultatif, scientifique et technique intérimaire (ISTAC) pour le Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes. Kingston, Jamaïque, du 4 au 8 mai 1992
UNEP, 2001	Directory of Focal Points of the Caribbean Environment Programme. CEP Information Paper, June 2001. (anglais seulement)
UNEP/Ramsar, 2000	Memorandum of Cooperation between the Secretariat of the Convention for the Protection and Development of the Marine Environment of the Wider Caribbean (Cartagena, 1983) and the Bureau of the Convention on Wetlands (Ramsar, 1971) (anglais seulement)
UNEP(DEC)/CAR IG. 17/INF.6	Commerce international des espèces inscrites à la fois dans le Protocole relatif aux espèces et la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) et la Convention sur le commerce international des espèces menacées (CITES)
UNEP/GC/3/Rev.3,1998	Règlement intérieur du Conseil d'administration du PNUE
UNEP(WATER)/CAR WG.11/INF.6	Memorandum de Cooperation entre le Secrétariat de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (Carthagène, 1983) et ses Protocoles, y compris le Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique(CDB)(Nairobi, 1992)
UNEP, 1991	Conférence des plénipotentiaires pour l'adoption des annexes du protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes. Acte final
UNEP, 1990	Conférence des plénipotentiaires relatif aux les zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes. Acte final
UNEP, 1983	Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (Convention de Carthagène)
UNEP(OCA)/CAR WG.13/3	Legislative Guide to Implement the SPAW Protocol (Workshop to Assist with the Formulation of National Legislation to Implement the SPAW Protocol in the Common Law Countries of the Wider Caribbean Region (Ocho Rios, Jamaica, 6-9 December 1993)) (anglais seulement)

ANNEXE IV: LISTE DES PARTICIPANTS

**LISTE DES PARTICIPANTS
DES PARTIES CONTRACTANTES**

CUBA

Participants	Titre	Adresse	Tél./Fax/e-mail
Ana María Chongo Torreblanca	Dirección América Latina	Ministerio de Relaciones Exteriores	Tel. 55 3537 E-mail – anachong@minrex.gov.cu
María Caridad Balaguer Labrada	Funcionaria de la Dirección de Asunto Multilaterales	Ministerio de Relaciones Ext. Calzada #360 e/e G y H Vedado	Tel. 30 9926 Fax 32 1871 E-mail – marycary@minrex.gov.cu
Eva Arteaga	Funcionaria del MINAG	Ministerio de la Agricultura Conill y Ave Independencia Plaza de la Revolución	Tel. 84 5585 E-mail - dcyt@minag.gov.cu
Felix Guillermo Moncada Gavilan	Jefe de Proyecto Tortugas del MIP	Ministerio de la Industria Pesquera 5 th Ave y 246 Barlovento Santa Fé	Tel. 24 5895 Fax 24 5895 E-mail – tortugas@cip.fishnavy.inf.cu
Orlando Ernesto Rey**	Director, Medio Ambiente	CIMAB Capitolio Nacional Prado y San José Ciudad de la Havana	Tel. 67 0598 Fax 67 0615 E-mail - orlando@cenai.inf.cu
Plácido R. Sánchez Vega	Especialista Principal	Ministerio de la Industria Pesquera Dir. Regulaciones Pesquera	Tel. 29 7253 Fax : 24 9168 E-mail : regpes@fishnavy.inf.cu
Enrique Moret	Asesor Legal	Agencia de Medio Ambiente Calle 20 esq. 18-A, Playa Ciudad Habana	Tel. 22 81042 Fax : 24 0852 E-mail : moret@ama.cu
Jorge García Fernández	Director	Centro de Información, Gestión y Educación Ambiental 18A No. 4114 e/ 41 y 47, Playa , La Habana	Tel. 29 6014 Fax : 24 9031 E-mail : jmario@ama.cu
José Alberto Alvarez Lemus	Autoridad Administrativa	Centro de Inspección y Control Ambiental Calle 28 esq. 5 th Ave. Miramar Playa, Ciudad Habana	Tel . (537) 23-1936 Fax : (537) 22-7030, 24-2676 E-mail : jose@ama.cu
Pedro Julio Ruiz Hernández	Asesor Legal	CITMA (CNAP) Calle 18A #4114 e/ 41 y 47 Ciudad Habana	Tel. (537) 22-7970 Fax : (537) 24-0798 E-mail : pruiz@ama.cu

Participants	Titre	Adresse	Tél./Fax/e-mail
Reinaldo Estrada	Subdirector	CITMA (CNAP) Calle 18A #4114 e/ 41 y 47 Playa Ciudad Habana	Tel. (537) 22-7970 Fax : (537) 24-0796 E-mail : rey@ama.cu
Antonio Perera*	Director	CITMA (CNAP) Calle 18A #4114 e/ 41 y 47 Playa Ciudad Habana	Tel. (537) 22 7970 Fax : (537) 24 0798 E-mail : tonyperera@ama.cu
Gricel Acosta Acosta	Especialista	CITMA Dir. Colaboración Internacional Capitolio Nacional	Tel. (537) 67 0606 Fax : (537) 33 8054 E-mail : gricel@dcj.citma.gov.cu
Dalia María Salabarría		Calle 20 No. 4103 esq. 18A	Tel. (537) 22 9351 Fax : (537) 24 9031
Fabio J. Fajardo Moros*	Viceministro	Ministerio Ciencia, Tecnología y Medio Ambiente	Tel. 67 0621 Fax : 67 0600 E-mail : fabio@ceniai.inf.cu
Modesto Fernández Diaz-Silveira	Funcionario	CITMA Capitolio Nacional Prado y San José La Habana	Tel. (537) 67 0598 Fax : (537) 67 0615 E-mail : mffds@hotmail.com
Teresa Cruz	Abogado	CITMA Capitolio Nacional Prado y San José La Habana	Tel. (537) 67 0598 Fax : (537) 67 0615 E-mail : dolorecruz@yahoo.com
Silvia María Alvarez Rossell	Directora	CITMA (CICA) Calle 28 esq. 5ta Ave Playa	Tel. 22 7573 Fax : 7030 E-mail : silvia@ama.cu
Justo A. Quintero Mendez	Director de Colaboración Internacional	Capitolio Nacional La Habana	Tel. (537) 67 0606 Fax : (537) 33 8054

COLOMBIE

Participants	Titre	Adresse	Tél./Fax/e-mail
Julio Londoño Paredes*	Embajador de Colombia	Embajada de Colombia, Cuba	Tel. 24 1246 Fax 24 1249
León Ricardo Pérez Valderrama	Delegado	Embajada de Colombia, Cuba	Tel. 24 1246 Fax : 24 1249
Miguel Arias Sanabria	Encargado de Negocios	Embajada de Colombia, Cuba	Tel. 24 1246 Fax : 24 1249
Ana María Hernández**	Advisor	Ministerio de Medio Ambiente Calle 37 # 8-40 Piso 2 Bogotá, Colombia	Tel. (571) 288 98 60 Ext. 182 Fax : (571) 288 95 64 E-mail : amhernandez@minambiente.gov.co
Dalila Caicedo Herrero	Profesional Especializado	Ministerio de Medio Ambiente Calle 37 # 8-40 Piso 2 Bogotá, Colombia.	Tel. (571) 288 68 77 Ext. 407 Fax : (571) 340 62 06/ 07 dcaicedo@minambiente.gov.co

ANTILLES NÉERLANDAISES

Participants	Titre	Adresse	Tél./Fax/e-mail
Darryllin Van Der Veen	Legal Advisor	Bureau of Foreign Relations of the Netherlands Antilles Fort Amsterdam 4 Curacao, Netherlands Antilles	Tel. (599) 9-461 39 33 Fax : (599) 9-461 71 23 E-mail : dvdveen.bbb@curinfo.an
Paul Hoetjes**	Policy Advisor	Environmental Section of the Ministry of Public Health and Environment Santa Rosaweg 122 Willemstad, Curacao	Tel. (599) 9-736 35 30 Fax : (599) 9-736 35 05 E-mail : milvomil@cura.net
Eric Newton	Policy Advisor	Environmental Section of the Ministry of Public Health and Environment Santa Rosaweg 122 Willemstad, Curacao	Tel. (599) 9-736 35 30 Fax : (599) 9-736 35 05 E-mail : enewton@mina.vomil.an

PANAMA

Participants	Titre	Adresse	Tél./Fax/e-mail
Marisol Emelda Dimas*	Jefa Dpto. de Conservación de la Biodiversidad	Autoridad Nacional del Ambiente República de Panamá. Apartado C Zona 0843, Balboa Ancon. Albrook edif. 804	Tel. (507) 315-08 55 Fax : (507) 315-0573 E-mail : biodiversidad@anam.gob.pa

SAINTE-LUCIE

Participants	Titre	Adresse	Tél./Fax/e-mail
Vaughn A. Charles	Chief Fisheries Officer	Dept. of Fisheries Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries Castries, St. Lucia	Tel. (758) 453 1456 Fax : (758) 452 3853 E-mail : deptfish@slummaffe.org

TRINITÉ ET TOBAGO

Participants	Titre	Adresse	Tél./Fax/e-mail
Kenny Singh	Conservancy Coordinator	Ministry of the Environment, Forestry Division P.O. Bag 30, Long Circular Road, St. James. Trinidad	Tel. (868) 622-3217/ 4521 Fax : (868) 628 5503 E-mail : forestry@tstt.net.tt

VÉNÉZUELA

Participants	Titre	Adresse	Tél./Fax/e-mail
Alberto Belzares*	Embajador Jefe de la Division de Fronteras Maritimas	Ministerio de Relaciones Exteriores Direccion General de Soberania y Asuntos Fronterizos	Tel. 862 88 86 Fax : 860 93 72 E-mail : albertobelzares@yahoo.com
Biomar F. Blanco	Analista en Tematica Maritima	Ministerio de Relaciones Exteriores Direccion General de Soberania, Limites y Asuntos Fronterizos/ Direccion de Fronteras Terrestres y Maritimas. Venezuela	Tel. 0212-862-88-86 Fax : 0212-860-93-72 E-mail : bioma1@starmedia.com
Ileana Villalobos**	Directora de Cooperacion Tecnica	Ministerio del Ambiente y de los Recursos Naturales C.S.B Torre Sur, El Silencio	Tel. 40815 01-06 Fax : (58-212) 4081503 E-mail : odepri@marn.gov.ve ivillalobos@cantv.net
Sara Gálvez	Jefe de Division/Direccion de Areas Naturales Protegidas para la Fauna	Ministerio del Ambiente y de los Recursos Naturales C.S.B. Torre Sur piso 6, El Silencio, Direccion General de Fauna	Tel. 4081552/1553/1550 E-mail : profauna@marnr.gov.ve sgalvez@cantv.net

OBSERVATEURS NATIONS UNIES/AGENCES SPECIALISÉS/ ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET NON-GOUVERNEMENTALES

FRANCE

Participants	Titre	Adresse	Tél./Fax/e-mail
Alain Siberchicot	Attaché de coopération	Ambassade de France á La Havane Calle 14 No. 312 e/ 3a y 5a, Cuba	Phone: 242132 Fax : 241439 E-mail : alain.siberchicot@diplomatie.gouv.fr
Philippe Bonnet**	Conseiller de Coopération	Ambassade de France á La Havane Calle 14 e/3 y 5, Miramar, Cuba	Phone : 24 2132 E-mail : philippe.bonnet@diplomatie.gouv.fr

JAMAÏQUE

Participants	Titre	Adresse	Tél./Fax/e-mail
Carole Excell	Legal Officer	National Environment and Planning Agency 10 Caledonia Avenue, Kingston 5	Tel. (867) 908 3313 Fax : (867) 754 7597 E-mail : cexcell@nepa.gov.jm
Andrea Donaldson	Coordinator-Fauna in the Biodiversity Branch	National Environment and Planning Agency 10 Caledonia Avenue, Kingston 5	Tel. (867) 754 75 70 Fax : (867) 754 75 95 E-mail : adonaldson@nepa.gov.jm

MEXIQUE

Participants	Titre	Adresse	Tél./Fax/e-mail
Francisco Fernando Cervantes Ramírez	Director Jurídico	Instituto Nacional de la Pesca Pitagoras, No. 1320, Col. Santa Cruz Atoyac, México	Phone : 54-22-30-04 56-20-01-60 E-mail : fcervantes@semarnat.gob.mx
Alberto Glender	Director General Asuntos Multilaterales	Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales (SEMARNAT) Jardines del Pedregal – Periférico Sur 4209 Mexico 14210, D.F.	Phone : (52) 562 80600 – 12038 E-mail : aglender@semarnat.gob.mx
María Pia Gallina	Directora de Captación Financiera y Cooperación en ANP	Comisión Nacional de areas Naturales Protegidas (SEMARNAT) Ave Revolución 1425 – Nivel 28, Col. Tlacopac San Angel 01040, México, D.C.	Phone : 5624-33-44 Fax : 5624-35-90 E-mail : mgallina@conanp.gob.mx

ROYAUME-UNI

Participants	Titre	Adresse	Tél./Fax/e-mail
Iain Orr*	Leader, Biodiversity Team Environment Policy Dept.	Foreign and Commonwealth Office, King Charles Street, London SW1A 2AH	Phone : 44 (0) 20-7270-2942 Fax : 44(0) 20-7270-4076 E-mail : iain.orr@fco.gov.uk
David Connor**	Head, Marine Information Team	Joint Nature Conservation Committee, Monkstone House, City Road, Peterborough, PE1 1JY	Phone : 44 (0) 1733 866837 Fax : 44 (0) 1733 555948 E-mail : david.connor@jncc.gov.uk

ÎLES CAIMAN

Participants	Titre	Adresse	Tél./Fax/e-mail
John Bothwell	Research Officer	Cayman Islands Department of Environment, P.O. Box 486GT, Grand Cayman, Cayman Islands (UK)	Phone : 345-949-8469 Fax : 345-949-4020 E-mail : john-doe@candw.ky

TURQUES ET CAICOS

Participants	Titre	Adresse	Tél./Fax/e-mail
Monica Wilson	Deputy Permanent Secretary	Ministry of Natural Resources, Government Compound, Front Street, Grand Turk,	Phone : 649-946-1728 or 649- 946-2801 Fax : 649-946-2751 E-mail : natural@tci.tc
Judith Lynette Garland**	Project Manager	Coastal Resource Management Project P.o Box 54, Cheshire Hall Providenciales	Phone : 649-9415122 Fax : 649-9464793 E-mail : crmpgarland@tciway.tc

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Participants	Titre	Adresse	Tél./Fax/e-mail
Richard Wilbur**	International Relations Officer	Department of State OES/PA Room 5805 Washington, DC, U.S.A	Phone : 1-202-647-3879 E-mail : wilburm2@state.gov
Nancy Daves	International Coordinator	National Marine Fisheries Services 1315 East West Highway Silver Spring, MD 20910	Tel. 301 713 2319 ext. 413 Fax: 301 713 0376 E-mail: nancy.daves@noaa.gov
Arthur Paterson*	International Affairs Specialist	National Ocean Service (NOAA), 1315 East West Highway, Silver Spring MD, 20910, USA	Tel. 301 713 3078 x217 Fax: 301 7113 4263 E-mail: arthur.e.paterson@noaa.gov
Gilberto Cintron-Molero	Chief Western Hemisphere Program	US Fish and Wildlife Service 4401 N Fairfax Dr. Arlsq 740 Arlington VA 22203	Tel. 703 358 1765 Fax: 703 358 2849 E-mail: gil_cintron@fws.gov

ANIMAL WELFARE INSTITUTE

Participants	Titre	Adresse	Tél./Fax/e-mail
Milton Kaufmann**	Representative	19102 Roman Way, Montgomery Village, MD 20866, U.S.A	Phone : (301) 948 1831 Fax : (301) 948 1831 E-mail :
Thomas Garrett**	Rural Affairs Director	1686 34 th Street, Washington DC 20067, USA or Garrett Route, Rock River, Wyoming 82083, USA	Phone : 307-322-5883 Fax : 307-322-5882 E-mail : tomotm@netcommander.com

ASSOCIATION DES ETATS DE LA CARAIBE

Participants	Titre	Adresse	Tél./Fax/e-mail
Mario Estrada*	Director, Sustainable Tourism	Asociación de Estados del Caribe 5-7 Sweet Briar Rd. St. Clair. Port-of-Spain Trinidad, W.I.	Tel. (868) 622 95 75 Ext. 240 Fax : (868) 622 1653

CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES DU SPAW (RAC-SPAW)

Participants	Titre	Adresse	Tél./Fax/e-mail
Bernard Domenjoud	Director	CAR-SPAW 1Rue du Capitaine Bébel 97100 Basse-Terre, Guadeloupe, France	Phone : 0590 410451 Fax : 0509 410462 E-mail : domenjoud@outremer.com

**SECRETARIAT DE LA CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL
DES ESPECES DE FAUNE ET E FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION
(CITES)**

Participants	Titre	Adresse	Tél./Fax/e-mail
Willem Wijnstekers*	Secretary General	15 Chemin des Anemones, CH- 1219, Geneva, Switzerland	Phone : 41229178149 Fax : E-mail : willem.wijnstekers@unep.ch

**EASTERN CARIBBEAN COALITION FOR ENVIRONMENTAL AWARENESS /
ENVIRONMENT AWARENESS GROUP (ECCEA/EAG)**

Participants	Titre	Adresse	Tél./Fax/e-mail
Sherrod James	SP2 Coordinantor	Long Street, St. John Antigua & Barbuda	Phone : 1-268-462-6236 Fax : 1-268-4637740 E-mail : eag@candw.ag
Lesley Suttly*	Head of Operations/C.E.O.	Museum Histoire Naturelle (Galleries de Géologie et Botanique) BP 4030, Terrers Sainville, 97254, Martinique CEDEX, Fort de France	Phone : 596 6567 25 GSM : 596 332348 Fax : 596 656725 E-mail : lsuttly@wanadoo.fr Eccea@candw.lc

DELEGATION OF THE ENVIRONMENT COMMISSION IN BARBADOS

Participants	Titre	Adresse	Tél./Fax/e-mail
Hans Lancee	Environmental and Tourism Advisor	Mearne House Marine Garden Hastings Christ Church Barbados	Phone : 1-246-427-4362 ext.222 E-mail : hans.lancee@delbrb.cec.eu.int

GREENPEACE

Participants	Titre	Adresse	Tél./Fax/e-mail
Juan Carlos Cantú Guzmán	Coordinador Campaña Biodiversidad	Andalucía 218 Col. Alamos México	Phone : 55906868 Fax : 55905585 E-mail : juan.carlos.cantu@mx.greenpeace.org
Geert Drieman	Director Int.& Legal Affairs	Keizersgracht 174 1015 st Amsterdam Holland	Phone : 00-31-20-5249537 Fax : 00-31-20-5236.618 E-mail : gdrieman@ams.greenpeace.org

INTERNATIONAL FUND FOR ANIMAL WELFARE (IFAW)

Participants	Titre	Adresse	Tél./Fax/e-mail
Carole Carlson	Sr. Marine Habitat Advisor	411 Main Street Yarmouth Port MA 02675 USA	Phone : 1508 7442086 Fax : 1508 7442089 E-mail : ccarlson@ifaw.org
Beatriz Bugada Bernal	Directora para America Latina	International Fund for Animal Welfare IFAW Prol. Angelina No. 10 Col. Guadalupe Inn Mexico D.C.	Phone : 56-61-0166 E-mail : bbugada@ifaw.org

IWMC- WORLD CONSERVATION TRUST

Participants	Titre	Adresse	Tél./Fax/e-mail
Jaques Berney	Executive Vice-President	IWMC World Conservation Trust 3 Passage Montriond CH – 1006 Laussane Switzerland	Phone: 4121 6165000 Fax: 4121 6165000 E-mail: iwmcch@iwmc.org

MONITOR INTERNATIONAL

Participants	Titre	Adresse	Tél./Fax/e-mail
David Read Barker	President	300 State Street Annapolis, MD 21403 USA	Phone: (410) 262-5155 Fax: (410) 268-8788 E-mail: drbarker@monitorinternational.org

PRO-NATURALEZA

Participants	Title	Address	Tel./Fax/e-mail
María Elena Ibarra-Martin	Presidenta	Calle 16 #114 e/ 1ra y 3ra, Playa Ciudad Habana	Phone : 23-0617, 22-5223 Fax : (537) 24-2087 E-mail : cim@nova.uh.cu

THE NATURE CONSERVANCY (TNC)

Participants	Titre	Adresse	Tél./Fax/e-mail
Randall Curtis	Director of Policy & Conservation Finance	4245 N. Fairfax Dr. Arlington VA 22203, USA	Tel. 703 841 4864 E-mail: rcurtis@tnc.org

THIRD MILLENIUM FOUNDATION

Participants	Titre	Adresse	Tél./Fax/e-mail
Domitila Senni*	Chairperson	Los Fossol Aq 06060 Paciano (PG) Italy	Phone: 39-075-830351 Fax: 39-075-830381 E-mail: 3mf@3rdmf.org

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUE)

Participants	Titre	Adresse	Tél./Fax/e-mail
Arnaud Peral	Programme Officer	Calle 18 No. 110 e/ 1ra y 3ra Nirandar, La Habana	Tel. 24 1512 to 15 Fax: 24 1516 E-mail: arnaud.peral@undp.org

**SECRETARIAT DU PROGRAMME POUR
L'ENVIRONNEMENT DES CARAIBES**
Programme des Nations Unies pour l'environnement
Unité de Coordination Regionale (PNUE-UCR/CAR)
14-20 Port Royal St., Kingston, Jamaica
Tél.: (876) 922-9267
Fax: (876) 922-9292

Participants	Titre	e-mail
<i>Nelson Andrade Colmenares</i>	Coordinateur	nac.uneprcuja@cwjamaica.com
<i>Timothy J. Kasten</i>	Co-ordinateur Adjoint Intérimaire et Officier de Programme, AMEP	tjk.uneprcuja@cwjamaica.com
<i>Alesandra Vanzella-Khoury</i>	Officier de Programme, SPAW	avk.uneprcuja@cwjamaica.com
<i>Luc St-Pierre</i>	Officier de Programme, CEPNET	lsp.uneprcuja@cwjamaica.com
<i>José Maria Beato</i>	Administrateur	txema.uneprcuja@cwjamaica.com
<i>Lloyd Gardner</i>	Consultant	lgardne@uvi.edu
<i>Ingrid Lee Smart</i>	Analyste de Système	uneprcuja@cwjamaica.com
<i>Brenda L. Dewdney</i>	Secrétaire Bilingue (SPAW)	uneprcuja@cwjamaica.com
<i>Donna Henry Hernandez</i>	Secrétaire Bilingue (CEPNET)	uneprcuja@cwjamaica.com